|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/960** | Le 19 octobre 2020 |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Réunion électronique, 3 décembre 2020** |
|  |
|  |

# 1 Introduction

La présente Circulaire administrative vient compléter les renseignements fournis dans la Circulaire administrative [CACE/95](https://www.itu.int/md/R00-CACE-CIR-0952/en)2 et son Corrigendum 1. En raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](https://www.itu.int/en/Pages/covid-19.aspx)), les États Membres de l'UIT ont été consultés, sous couvert du Corrigendum 1 à la Circulaire administrative CACE/952, sur la question de savoir si la réunion de la Commission d'études 1 pouvait être organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 3 décembre 2020 et si cette réunion pouvait se tenir exceptionnellement en anglais uniquement. La date limite de soumission des réponses à ces deux consultations était le 15 octobre 2020.

# 2 Résultats du processus de consultation

La présente Circulaire administrative a pour but de rendre compte des résultats de ces deux consultations.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objectionà l'encontre de l'organisation de la réunion de la Commission d'études 1 de manière virtuelle le 3 décembre 2020. En conséquence, la réunion de la Commission d'étude 1 aura lieu de manière virtuelle.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objectionà l'encontre de la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 1 en anglais uniquement. En conséquence, la réunion de la Commission d'études 1 du 3 décembre 2020 se tiendra à titre exceptionnel en anglais uniquement.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter Philippe Aubineau, Conseiller de la Commission d'études 1, à l'adresse philippe.aubineau@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur